

Souscrivez votre assurance VAB dès aujourd'hui!

N'hésitez pas à poser toutes vos questions à votre agent de voyage.

Droit applicable

Ces produits sont soumis au droit belge.

Conditions générales

Cette brochure est purement informative et exhaustive. Elle ne peut en aucun cas compléter, contredire ou modifier les dispositions d'un contrat (d'assurance), telles qu'elles figurent dans les conditions générales et particulières.

Découvrez nos conditions générales détaillées, les fiches IPID et les tarifs chez votre agent de voyage. Ces documents doivent être lus avant l'achat du produit. Pour toutes vos questions et offres, prenez contact avec votre agence de voyage.

Souscrits par KBC Assurances

Nos produits d'assurance sont souscrits par KBC Assurances sa, entreprise belge. Siège social: Professor Roger Van Overstraetenplein 2, 3000 Louvain, Belgique - BE 0403.552.563 - RPM Louvain. Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 (A.R. 4 juillet 1979, M.B. 14 juillet 1979) par la Banque Nationale de Belgique (BNB), Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique.

L'assureur couvre les prestations mentionnées dans le présent document.

Service des réclamations interne

En cas de plaintes, vous pouvez contacter le service des réclamations de VAB: Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht, Belgique - BE 0436.267.594 - vab.be/contact - plaintes@vab.be.

Ombudsman des assurances

Si vous ne trouvez pas de solution appropriée, contactez 'l'Ombudsman des assurances', qui intervient pour l'ensemble du secteur: Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be - www.ombudsman-insurance.be. Vous êtes libre d'intenter une action en justice.



Sous réserve de fautes d'impression, ne donnant lieu à aucun droit.
E.R.: VAB SA | PASTOOR COPLAAN 100 | 2070 ZWIJNDRECHT | FSMA 30 232 |
VAB-VAKANTIEFOLDER-VIK-0125-FR



Voyagez dans le monde entier en toute tranquillité

Tarifs à partir du 3/1/2025



Découvrez nos produits de vacances temporaires

Les garanties d'assurance
sont effectuées par
KBC Assurances.



Assurance voyage

CONTRAT TEMPORAIRE

€ 5^{,20} p.p/jour

Qu'est-ce qui est couvert

- ✓ Les **frais médicaux** pour un voyage spécifique sont remboursés jusqu'à € 1.000.000, sans franchise, les frais de suivi médical en Belgique jusqu'à € 6.200 (**monde**).
- ✓ **L'intervention pour vos frais de logement lorsque vous devez reporter votre retour.**
- ✓ **Le rapatriement** en cas de maladie ou d'accident corporel ainsi que le **retour anticipé d'urgence**.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert

- ✗ **Maladies diagnostiquées** avant de partir en voyage et leurs complications prévisibles.
- ✗ **Complications de la grossesse** après la 24ème semaine, accouchement ou interruption volontaire de grossesse.
- ✗ La pratique de **sports à risques**.



Assurance annulation

CONTRAT TEMPORAIRE

6,50% du montant du voyage

Qu'est-ce qui est couvert

- ✓ Pour un voyage spécifique à **partir d'une nuitée dans le pays ou à l'étranger**.
- ✓ Remboursement des **frais jusqu'à € 10.000 par personne par voyage avec un max. de € 35.000 par voyage** (pour 4 membres de la famille ou plus).
- ✓ Vous devez **interrompre** votre voyage **de façon anticipée** (pour raisons de santé, d'accident ou de rapatriement)? Vous recevez alors le **remboursement des jours de vacances restants**.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert

- ✗ Annulation en raison de **lésions corporelles** résultant d'un accident ou une maladie pour laquelle vous étiez traité par un médecin **avant la souscription du contrat** et/ou lors de la réservation du voyage.
- ✗ **Les maladies ou accidents** qui ne compromettent pas **vos vacances**.
- ✗ **Cas de force majeure**.

Les garanties d'assurance
sont effectuées par
KBC Assurances.



Formule vacances + bagage

CONTRAT TEMPORAIRE

8,10% du montant du voyage

Qu'est-ce qui est couvert

- ✓ **Les frais médicaux** pour un voyage spécifique à l'étranger sont remboursés à concurrence de **maximum 1.000.000 €**, après intervention de la mutuelle et sans franchise (**monde**).
- ✓ **Remboursement des frais d'annulation ou d'interruption de voyage** à concurrence de **maximum 10.000 € par personne** et par voyage (**maximum 35.000 € pour la famille**) à la suite d'un événement garanti.
- ✓ **Vos bagages sont également assurés** : il s'agit de tous les objets que vous emportez de chez vous en voyage pour votre usage personnel, y compris les équipements sportifs et le matériel de camping. (**max. 1.250 €**)

Qu'est-ce qui n'est pas couvert

- ✗ **La maladie ou l'accident doit être suffisamment grave** et entraver sérieusement vos vacances.
- ✗ Annulation d'un voyage en raison d'une **lésion corporelle** résultant d'un accident ou d'une maladie **pour laquelle vous étiez traité par un médecin avant la conclusion du contrat et/ou au moment de la réservation du voyage**.
- ✗ **L'oubli, la perte ou le vol de bagages** laissés sans surveillance ainsi que leur **détérioration**.

Vous pouvez consulter le document IPID et toutes les garanties auprès de votre agent de voyage.

Pour le produit que vous souhaitez, nous vous demandons de lire le document IPID avant de signer votre contrat. Tarifs valables à partir du 3/1/2025 sur lesquels des différences d'arrondi sont possibles.

Plus d'informations sur les conditions générales et le traitement des plaintes se trouvent au verso de cette brochure.





Tarifs à partir du 3/1/2025

L'assistance dépannage est réalisée par VAB, les garanties d'assurance par KBC Assurances.





* Que signifie Europe* dans cette communication?

*Europe signifie l'Europe géographique - excl. de la Belgique et de la partie asiatique de la Turquie - incl.: Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (à l'exception des îles Canaries), Estonie, Finlande, France (à l'exclusion des territoires d'outre-mer), Fyrom (Macédoine du Nord), Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, les Îles Baléares, les Îles Féroé, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Grand-Duché de Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (à l'exclusion de Madère et des Açores), Roumanie, Fédération de Russie (partie européenne: la partie située à l'ouest des montagnes de l'Oural), Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Royaume-Uni (incl. Irlande du Nord), Turquie (partie européenne: la partie située à l'ouest et au nord du Bosphore, de la mer de Marmara et des Dardanelles), Ukraine et Cité du Vatican.

Quand peut-on souscrire une assurance annulation annuelle ou temporaire?

Le contrat doit être souscrit avant le début du voyage et au plus tard 30 jours avant le départ. Vous réservez un last minute? Pas de problème, vous pouvez alors souscrire un contrat annuel ou temporaire le jour même de la réservation.

Que se passe-t-il si vous partez en voyage pendant plus de 120 jours dans le cadre du contrat d'assurance voyage annuel?

Si vous partez en voyage pendant plus de 120 jours d'affilée, vous payez un montant supplémentaire par assuré à partir du 121e jour. Vous devez souscrire cette assurance voyage temporaire supplémentaire avant le début du voyage. La couverture des autres garanties est limitée à un maximum de 120 jours de séjour ininterrompu à l'étranger.

Vos bagages sont-ils également couverts?

Vos bagages sont assurés à hauteur de € 1.250 par personne. La *Formule Assistance + Voyage premium* comprend une assurance contre la perte, les dommages ou le vol. Dans les autres contrats d'assurance voyage, cela peut être ajouté en option.

Quel est le plafond de votre assurance?

Avec une *Assurance annulation annuel*, ce montant s'élève au maximum à € 2 500/personne/voyage (€ 10 000/voyage au maximum). En option, ce montant peut être doublé. Avec une *Assurance annulation temporaire*, ce montant est de € 10 000/ personne maximum et de € 35 000/voyage maximum pour l'ensemble des membres de la famille.

Conditions générales

Tarifs valables à partir du 3/1/2025, sous réserve de fautes d'impression, ne donnant lieu à aucun droit. Des différences d'arrondis sont possibles. Consultez également notre site vab.be pour consulter les tarifs, les conditions générales et les documents IPID. Le client est invité à lire ces documents avant d'acheter le produit. Pour toutes vos questions et offres, vous pouvez également contacter le service clientèle de VAB au 03 253 61 11.

Souscrits par KBC Assurances

Nos produits d'assurance sont souscrits par KBC Assurances sa, c'est une entreprise belge. Siège social: Professor Roger Van Overstraetenplein 2, 3000 Louvain, Belgique. BE 0403.552.563, RPM Louvain.

Service des réclamations interne

En cas de plaintes, vous pouvez contacter le service des réclamations de VAB: Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht, Belgique - BE 0436.267.594 - vab.be/contact - plaintes@vab.be.

Ombudsman des assurances

Si vous ne trouvez pas de solution appropriée, contactez 'l'Ombudsman des assurances', qui intervient pour l'ensemble du secteur: Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be - www.ombudsman-insurance.be. Vous êtes libre d'intenter une action en justice.

Les contrats d'assurance couvrant une période d'un an sont reconduites tacitement pour un an, sauf si vous résiliez votre contrat au moins 2 mois avant la date d'échéance. À partir de la 2e année d'assurance, vous pouvez résilier le contrat à tout moment, moyennant un délai de 2 mois.

Ces produits sont régis par le droit belge.

VAB est un agent non lié de KBC Assurances sa.
E.R.: VAB sa, Pastoor Coplaan 100, 2070 Zwijndrecht.

VAB-TB-RA-0125-FR

Les garanties d'assurance
sont effectuées par
KBC Assurances.

Base - Contrats annuels dès 3/1/2025

365 jours de tranquillité et de couverture



Assurance voyage

BASE

Prix de base pour la 1ère personne: assurance voyage en Europe*

€ 104/an

Supplément pour 2ème, 3ème et 4ème personne assurée
(5ème à 9ème personne assurée incluse)

2-4 + € 13 p.p./an

OPTIONS

Assurance voyage
Monde

1 + € 21/an

2-4 + € 6 p.p./an

5-9 inclus

Assurance bagages
Europe* (incl. la Belgique)
Max. € 1.250 p.p./voyage

1 + € 39/an

2-4 + € 12 p.p./an

5-9 inclus

Assistance dépannage
auto/moto
France et Allemagne

Extra par véhicule individuel
(voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)

+ € 46/an



Véhicule de remplacement
France et Allemagne
(hors Benelux)

Extra par véhicule individuel

+ € 46/an

Assistance dépannage
auto/moto
Europe*

Extra par véhicule individuel
(voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)

+ € 78/an



Assistance dépannage
motorhome
Europe*

Extra par véhicule individuel

MMA 3,5t ≤ 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Incl. le remorquage du motorhome

+ € 120/an

OU

MMA > 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Excl. le remorquage du motorhome

+ € 120/an



Véhicule de remplacement
Europe*
(hors Belgique)

Extra par véhicule individuel

+ € 57/an



Assurance annulation

BASE

Prix de base pour la 1ère personne: assurance annulation ou interruption de voyage en Europe* (incl. la Belgique) (montant max. assuré € 2.500 p.p./voyage ou € 10.000/voyage)

€ 171/an

Supplément pour 2ème, 3ème et 4ème personne assurée
(5ème à 9ème personne assurée incluse)

2-4 + € 37 p.p./an

OPTIONS

Assurance annulation
Monde

1 + € 21/an

2-4 + € 6 p.p./an

5-9 inclus

Augmentation plafond
Annulation Europe* (incl. la Belgique)
Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage

1 + € 92/an

2-4 + € 11 p.p./an

5-9 inclus



Augmentation plafond
Annulation Monde
Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage

Extra pour augmentation du plafond
Annulation Europe*

1 + € 32/an

2-4 + € 11 p.p./an

5-9 inclus



Par contrat, tous
les assurés doivent
souscrire aux
mêmes options

Nous vous prions de bien vouloir faire lire le document IPID à votre (vos) client(s) avant de conclure le contrat.

L'assistance dépannage est réalisée par VAB, les garanties d'assurance par KBC Assurances.

Formule avantageuse - Contrats annuels dès 3/1/2025



Assistance + Voyage

Assistance dépannage auto/moto Benelux et Europe* avec Assurance voyage Europe*

BASE

Prix de base pour le 1er véhicule et la 1ère personne: assistance dépannage jour et nuit dans le Benelux et en Europe* (voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t) avec assurance voyage Europe*

€ 340/an

Suppléments pour véhicules et personnes supplémentaires (jusqu'à max. 9)

Assistance dépannage Benelux et Europe* (voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)



2-9

+ € 213/véhicule/an

Assurance voyage Europe* pour la 2ème, 3ème et 4ème personne assurée (5ème à 9ème personne assurée incluse)



2-4

+ € 13 p.p./an

Par contrat, tous les assurés doivent souscrire aux mêmes options

OPTIONS

Véhicule de remplacement Benelux

Extra par véhicule individuel



+ € 73/an

Véhicule de remplacement Europe* (hors Belgique)

Extra par véhicule individuel



+ € 57/an

Assistance dépannage motorhome Europe* (incl. la Belgique)

Extra par véhicule individuel
MMA 3,5t ≤ 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Incl. le remorquage du motorhome



+ € 120/an

OU

MMA > 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Excl. le remorquage du motorhome



+ € 120/an



Véhicule de remplacement Europe* (hors Belgique)

Extra par véhicule individuel



+ € 57/an

Assurance voyage Monde



+ € 21/an



+ € 6 p.p./an



inclus

Assurance bagages Europe* (incl. la Belgique) Max. € 1.250 p.p./voyage



+ € 39/an



+ € 12 p.p./an



inclus



Assurance bagages Monde Max. € 1.250 p.p./voyage

Extra pour l'assurance bagages Europe*



+ € 12/an



+ € 6 p.p./an



inclus



Appliquez la prime réduite sur la formule avantageuse pour votre client!

Nous vous prions de bien vouloir faire lire le document IPID à votre (vos) client(s) avant de conclure le contrat. * Cette prime réduite s'applique à toute la durée du contrat.

Les garanties d'assurance sont effectuées par KBC Assurances.

Formule avantageuse - Contrats annuels dès 3/1/2025



Voyage + Annulation

Assurance voyage Europe* et Assurance annulation Europe* (incl. la Belgique)

BASE

Prix de base pour la 1ère personne: assurance voyage Europe* avec assurance annulation ou interruption de voyage en Europe* (incl. la Belgique) (Montant max. assuré pour annulation € 2.500 p.p./voyage ou € 10.000/voyage)

€ 275/an

Supplément pour 2ème, 3ème et 4ème personne assurée (5ème à 9ème personne assurée incluse)



2-4

+ € 50 p.p./an

Par contrat, tous les assurés doivent souscrire aux mêmes options

OPTIONS

Assurance voyage Monde



+ € 21/an



+ € 6 p.p./an



inclus

Assurance bagages Europe* (incl. la Belgique) Max. € 1.250 p.p./voyage



+ € 39/an



+ € 12 p.p./an



inclus



Assurance bagages Monde Max. € 1.250 p.p./voyage

Extra pour l'assurance bagages Europe*



+ € 12/an



+ € 6 p.p./an



inclus

Assurance annulation Monde



+ € 21/an



+ € 6 p.p./an



inclus

Augmentation plafond Annulation Europe* (incl. la Belgique) Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage



+ € 92/an



+ € 11 p.p./an



inclus



Augmentation plafond Annulation Monde Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage

Extra pour augmentation du plafond Annulation Europe*



+ € 32/an



+ € 11 p.p./an



inclus

Assistance dépannage auto/moto France et Allemagne

Extra par véhicule individuel (voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)



+ € 46/an



Véhicule de remplacement France et Allemagne (hors Benelux)

Extra par véhicule individuel



+ € 46/an

Assistance dépannage auto/moto Europe*

Extra par véhicule individuel (voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)



+ € 78/an



Assistance dépannage motorhome Europe*

Extra par véhicule individuel
MMA 3,5t ≤ 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Incl. le remorquage du motorhome



+ € 120/an

OU

MMA > 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Excl. le remorquage du motorhome



+ € 120/an



Véhicule de remplacement Europe* (hors Belgique)

Extra par véhicule individuel



+ € 57/an



Appliquez la prime réduite sur la formule avantageuse pour votre client!

Nous vous prions de bien vouloir faire lire le document IPID à votre (vos) client(s) avant de conclure le contrat. * Cette prime réduite s'applique à toute la durée du contrat.

L'assistance dépannage est réalisée par VAB, les garanties d'assurance par KBC Assurances.

Formule avantageuse - Contrats annuels dès 3/1/2025



Assistance + Voyage premium

Assistance dépannage auto/moto Benelux et Europe* avec Assurance voyage Europe* et Assurance annulation et bagages Europe* (incl. la Belgique) et Assistance dépannage vélo Benelux

BASE

Prix de base pour le 1er véhicule et la 1ère personne: assistance dépannage jour et nuit dans le Benelux et en Europe* avec assurance voyage Europe*, assurance annulation et bagages Europe* (incl. la Belgique) et assistance dépannage vélo Benelux (Montant max. assuré pour annulation € 2.500 p.p./voyage ou € 10.000/voyage)

€ 608/an

Suppléments pour véhicules et personnes supplémentaires (jusqu'à max. 9)

Assistance dépannage Benelux et Europe* (voiture, moto ou motorhome MMA ≤ 3,5t)

   2-9 + **€ 213**/véhicule/an

Assurance voyage Europe*, assurance annulation et bagages Europe* (incl. la Belgique) et assistance dépannage vélo Benelux pour les 2ème, 3ème et 4ème personnes assurées (5ème à 9ème personne assurée incluse)

 2-4 + **€ 95** p.p./an

Par contrat, tous les assurés doivent souscrire aux mêmes options

prime réduite
-35%*

OPTIONS

Véhicule de remplacement Benelux

Extra par véhicule individuel



+ **€ 73**/an

Assistance dépannage motorhome Europe* (incl. la Belgique)

Extra par véhicule individuel

MMA 3,5t ≤ 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Incl. le remorquage du motorhome



+ **€ 120**/an

— ou —

MMA > 6,5t | H > 3m | L > 6,5m
Excl. le remorquage du motorhome



+ **€ 120**/an

Véhicule de remplacement Europe* (hors Belgique)

Extra par véhicule individuel



+ **€ 57**/an

Véhicule de remplacement Europe* (hors Belgique)

Extra par véhicule individuel



+ **€ 57**/an

Assurance voyage Monde

 1

+ **€ 21**/an

 2-4

+ **€ 6** p.p./an

 5-9

inclus

Assurance bagages Monde Max. € 1.250 p.p./voyage

 1

+ **€ 12**/an

 2-4

+ **€ 6** p.p./an

 5-9

inclus

Assurance annulation Monde

 1

+ **€ 21**/an

 2-4

+ **€ 6** p.p./an

 5-9

inclus

Augmentation plafond Annulation Europe* (incl. la Belgique) Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage

 1

+ **€ 92**/an

 2-4

+ **€ 11** p.p./an

 5-9

inclus

Augmentation plafond Annulation Monde Max. € 5.000 p.p./voyage ou € 20.000/voyage

Extra pour augmentation du plafond Annulation Europe*

 1

+ **€ 32**/an

 2-4

+ **€ 11** p.p./an

 5-9

inclus



Appliquez la prime réduite sur la formule avantageuse pour votre client!